République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14
Votants:15
Convocation le : 18/02/2025

Séance du mercredi 26 février 2025

vingt-six février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Robert MASSON, Christiane DUCLOS, Jean-Michel MARIANI, Daniel JAY, Catherine MEYNIEL, Guillaume PEYCELON, Jacques MARECHAL, Guy BAROU, Pascal MEFTAH, Aurélie DEMEURE

Représentés : Sylvaine MASSACRIER représentée par Aurélie DEMEURE

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : Pascal MEFTAH

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE CONCOURS DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION DE_012_2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez Agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune d'Ecotay l'Olme souhaite réhabiliter le presbytère en vue de la création d'un gîte et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 085 000€ mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement de la réhabilitation du presbytère en vue de la création d'un gîte à hauteur de 13 048€ maximum (montant du fonds de concours).**
- **Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.**

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY

Date de transmission de l'acte: 27/02/2025
Date de reception de l'AR: 27/02/2025
042-214200875-DE_012_2025-DE
AGEDI